

**Collis®****Fongicide anti-oïdium et anti-black rot de la vigne,  
anti-oïdium du melon et du concombre****Composition :** ..... 100 g/L de krésoxim-méthyl + 200 g/L de boscalid**Formulation :** ..... suspension concentrée (SC)**AMM n° :** .....2060085

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

**Usages autorisés :**

Cultures	Cibles	Dose L/ha	Stade d'applic.	DAR	Nbre max d'application - Intervalle mini. entre applic.	ZNT aqua - (DVP)	ZNT rive-rains
Vigne (raisin de cuve et raisin de table)	Oïdium(s), Black-rot	0,4	BBCH 11-83	28 j	2 / an et par cycle cultural. Black-rot : uniquement pour une lutte conjointe avec l'oïdium - 10 jours	5 m	10 m
Melon, pastèque, potimarron, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestibles - Plein champ uniquement	Oïdium(s)	0,5	BBCH 12-89	3 j	2	5 m	-
Concombre, cornichon, courgette et autres cucurbitacées à peau comestibles Plein champ et sous abri	Oïdium(s)	0,5	BBCH 12-89	3 j	2	5 m	-
Blé, triticale, épeautre*	Piétin-verse Septoriose(s)	1,5	BBCH 30-32	F (BBCH 32)	Piétin-verse : 1/an - Septoriose(s) : 1/an uniquement pour une lutte conjointe contre piétin-verse et septoriose	Céréales de printemps : 20 m (5 m) - Céréales d'hiver : 5 m	3 m
Orge*	Helminthosporiose et ramulariose	1,5	BBCH 30 - 49	56 j.	1/an	OP : 20 m (5 m) - OP : 5 m	3 m

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT**

**BASF**  
We create chemistry

Fongicide

*\* L'utilisation de Collis sur ses céréales ne fait pour l'instant pas l'objet de recommandations.*

## **Vigne et cultures légumières**

- Ne pas appliquer plus de 2 fongicides de type QoI et plus de 2 fongicides de type SDHI par cycle de culture.
- Spa1 Pour éviter le développement de résistance de l'oïdium de la vigne au boscalid et au krésoxim-méthyl, le nombre d'applications du produit est limité à 2 applications maximum par cycle cultural de la vigne. Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même groupe (SDHI et QoI), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion des résistances maladies de la vigne.
- Respecter une distance d'au moins 10 m entre le dernier rang traité et l'espace susceptible d'être fréquenté par des personnes présentes ou des résidents pour les usages sur « vigne ».
- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour l'ensemble des usages en plein champ.
- SPe8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

## **Céréales**

*SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur céréales d'hiver.*

*SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver.*

*SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales de printemps.*

*Pour les usages sur « blé » et « orge », respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.*

*SPa1 : Pour éviter le développement de résistance de la septoriose du blé à la substance boscalid, il conviendra de limiter le nombre d'applications du produit à 1 application maximum par cycle cultural sur « blé ». Pour éviter le développement de résistance de l'helminthosporiose de l'orge aux substances boscalid et krésoxim méthyl, il conviendra de limiter le nombre d'applications du produit à 1 application maximum par cycle cultural sur « orge ».*

*SPe8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.*

## **Classement toxicologique**

Mention d'avertissement : **Attention**



**H351** Susceptible de provoquer le cancer.

**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.

**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**EUH208** Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et de la 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one: peut déclencher une réaction allergique.

**EUH401** Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## Protection de l'opérateur et du travailleur :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		Protection de l'utilisateur pendant les phases de:					Protection du travailleur
		Préparation/ Mélanges / chargement	Application avec une lance:			Nettoyage	
			Sans contact intense avec la végétation		Contact intense avec la végétation		
			cultures basses (< 50 cm – plein champ uniquement)	Cultures hautes (> 50 cm)	Cultures basses et hautes		
<b>Gants en nitrile</b> NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
<b>EPI Vestimentaire</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire et EPI Partiel <b>OU</b> Combinaison type 3 ou 4 avec capuche (selon le niveau de protection demandé pendant l'application)	✓			✓ EPI vestimentaire et EPI Partiel <b>OU</b> Combinaison type 3 ou 4 avec capuche (selon le niveau de protection demandé pendant l'application)	✓
<b>EPI Partiel</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)							
<b>Combinaison de protection chimique</b> catégorie III type 3 ou 4				✓ Combinaison type 4 avec capuche	✓ Combinaison type 3 avec capuche		
<b>Lunettes ou Écran Facial</b> certifiés EN 166 (CE, sigle 3)				✓			
<b>Bottes</b> certifiées EN 13 832-3			✓	✓	✓		

Caractéristiques des EPI		Protection de l'utilisateur pendant les phases de:				Protection du travailleur
		Préparation/ Mélanges / chargement	Application avec un pulvérisateur pneumatique :		Nettoyage	
			Pulvérisation vers le haut			
			Tracteur avec cabine fermée	Tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ A usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓		✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4				✓ Combinaison type 4 avec capuche		

Caractéristiques des EPI		Protection de l'utilisateur pendant les phases de:				Protection du travailleur
		Préparation/ Mélanges / chargement	Application avec un pulvérisateur à rampe :		Nettoyage	
			Tracteur avec cabine fermée	Tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ A usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Réglementation transport ADR : ..... classe 9 (ONU 3082)

Conditionnement : .....bidon de 1 l (groupage par 10)

.....bidon de 5 l (groupage par 4)

**Les substances actives**

**kresoxim-méthyl** et **boscalid** sont des matières actives découvertes dans les laboratoires du Centre Agronomique de BASF Limburgerhof. Le **krésoxim-méthyl** est issu de l'observation d'un champignon, *Strobilurus tenacellus*

Le **kresoxim-méthyl** appartient à la famille des strobilurines

**Nom chimique :** méthyl(E)-2-methoxyimino-2-[2-(o-tolyloxyméthyl)phényl]acétate

**Formule brute :**  $C_{18}H_{19}NO_4$

**Masse molaire :** 313,4

Le **boscalid** appartient à la famille chimique des carboxamides, sous-groupe des nicotinamides.

**Nom chimique :** 2-chloro-N-(4'-chlorobiphenyl-2-yl)nicotinamide

**Formule brute :**  $C_{18}H_{12}Cl_2N_2O$

**Masse molaire :** 343,2

**Le produit formulé : Collis****Propriétés physiques et chimiques**

**Densité :** 1,10

**Inflammabilité :** non inflammable

**Température limite de stockage :**

-5°C - +35°C

**Toxicologie :**

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : >5000 mg/kg

**LMR européenne :**

Consulter le site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

**Collis est un fongicide efficace contre l'oïdium et le black-rot de la vigne, l'oïdium du melon et du concombre. Il convient de le positionner en préventif.**

**La complémentarité des deux substances actives à différents niveaux du cycle de l'oïdium se traduit par un haut niveau d'efficacité, une bonne persistance d'action et un intérêt marqué dans le cadre de la gestion de la résistance.**

**Intérêt du produit****Vigne**

**Collis** est actif à chacun des stades de développement de l'oïdium. **Collis** permet de contrôler oïdium et black-rot en traitement préventif.

**Collis** est très résistant au lessivage dès séchage complet de la bouillie (en général 1 heure).

**Collis** présente une bonne sélectivité. Sur raisins de table quelques marquages peuvent être observés uniquement sur variétés noires.

**Collis** est sans incidence sur les fermentations et sur les qualités organoleptiques des vins et des eaux-de-vie.

**Melon**

**Collis** est efficace contre les deux espèces d'oïdium du melon.

**Mode d'action**

**Boscalid** et **krésoxim-méthyl** appartiennent à des familles chimiques différentes, respectivement les SDHI et les strobilurines (QoI). Ils bloquent tous deux la production d'énergie des cellules du champignon, inhibant ainsi ses fonctions vitales. Ils agissent dans la chaîne de transport mitochondrial des électrons sur des sites biochimiques différents : complexe II pour le **boscalid** et cytochrome bc1 pour le **krésoxim-méthyl**.

Ils diffusent également de manière différente : les particules de **krésoxim-méthyl**, adsorbées sur la cuticule du végétal, sont libérées de manière lente et progressive, ce qui contribue à sa grande persistance d'action. Pour le **boscalid**, une partie du produit appliqué sur la feuille est absorbée et diffuse de manière translaminaire dans les tissus de la feuille vers la face opposée. L'autre partie est véhiculée par la plante de façon systémique vers les extrémités des feuilles.

Le **krésoxim-méthyl** appartient au groupe 11 (anciennement C3) [QoI : Quinone outside Inhibitors] et le **boscalid** appartient au groupe 7 (anciennement C2) [SDHI : Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyridine-carboxamides] de la classification FRAC.

## Collis

### Champ d'activité

#### Vigne :

- Oïdium (*Erysiphe necator*)
- Black-rot (*Guignardia bidwellii*)

#### Melon :

- Oïdium (*Podosphaera xanthii* et *Golovinomyces cichoracearum*)

#### Concombre :

- Oïdium (*Sphaerotheca fuliginea*, *Erysiphe cichoraceum*)

### Conditions d'application

#### VIGNE

##### Dose 0,4 L/ha

**Collis, doit être appliqué prioritairement en préventif. Il s'emploie pour une lutte conjointe contre oïdium et black-rot**

- ♦ **Collis** s'utilise avec un intervalle entre deux applications de 14 jours (un intervalle minimum de 10 jours est à respecter) et un maximum de 2 traitements non consécutifs.
- ♦ En présence de black-rot ou en conditions très favorables à l'oïdium ou en cas de pousse rapide de la vigne, il est nécessaire de réduire la cadence à 10 – 12 jours en gardant la même dose par hectare.
- ♦ **Collis** peut s'utiliser du stade BBCH 11 (1-feuille étalée et écartée de la pousse) jusqu'au stade BBCH 83 (éclaircissement et/ou changement de couleur en cours) juste avant la véraison. Son action puissante est particulièrement adaptée pour des applications lors des périodes sensibles (drapeaux, début de protection, reprise de traitement, floraison ...).

#### Recommandations vigne :

- ♦ Pour une bonne gestion de **Collis** et afin de réduire les risques éventuels d'apparition ou de développement de souches pathogènes résistantes, le nombre de traitement de **Collis** doit être limité à 2 par saison non consécutifs. Des fongicides de familles chimiques différentes doivent être utilisés avant ou après **Collis** au cours de la saison.
- ♦ Veiller à ne pas cumuler plus de 2 traitements à base de strobilurines (QoI) et plus de 2 traitements à base de SDHI par saison.
- ♦ **Collis** est à l'abri du lessivage dès séchage de la bouillie de pulvérisation.
- ♦ Traitement en préventif, suivre les Bulletins de Santé du Végétal.

- ♦ En condition de fortes amplitudes thermiques jour/nuit, des brûlures peuvent apparaître sur jeunes feuilles ; elles sont sans conséquence sur le potentiel de la vigne et sur la vendange.

#### MELON, PASTEQUE, POTIRON

##### Dose : 0,5 L/ha

- ♦ **Collis, doit être appliqué prioritairement en préventif.**
- ♦ **Collis** s'utilise à raison de 2 applications non consécutives par programme du stade 2 feuilles (BBCH 12) à maturation complète des fruits (BBCH 89) en plein champ uniquement.
- ♦ Sa persistance d'action est de l'ordre de 7 à 10 jours.
- ♦ Pour le positionnement des applications, suivre les préconisations régionales et les Bulletins de Santé du Végétal.

#### CONCOMBRE, CORNICHON, COURGETTE

##### Dose : 0,5 L/ha

- **Collis doit être appliqué prioritairement en préventif.**
- ♦ **Collis** s'utilise à raison de 2 applications par cycle de culture de façon non consécutive du stade 2 feuilles (BBCH 12) à maturation complète des fruits (BBCH 89) en plein champ uniquement.
- ♦ La cadence de traitement s'adapte en fonction du niveau de risque de la maladie, en général 6 à 10 jours sous abri, 10 à 12 jours en plein champ, en tenant compte des préconisations régionales et des Bulletins de Santé du Végétal.
- ♦ Dès l'apparition des premières tâches, resserrer la cadence de traitement des fongicides utilisés dans le programme.

#### Recommandations pour les cultures légumières :

- ♦ Pour une bonne gestion des modes d'action et afin de réduire les risques éventuels d'apparition de souches pathogènes résistantes, **Collis** doit être utilisé en alternance stricte avec des fongicides de familles chimiques différentes.

### BLE - ORGE

L'utilisation de Collis sur ses cultures ne fait pour l'instant pas l'objet de recommandations.

#### Recommandations générales

- En cas de températures supérieures à 25° C, traiter tôt le matin ou en soirée avec une hygrométrie > 70%.
- Traiter en préventif. Pour suivre l'apparition puis l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.
- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.

#### Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de mélange avec un produit à base de fosétyl-al, le produit à base de fosétyl-al doit être introduit en dernier dans la bouillie.

#### Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au  $\frac{3}{4}$  du volume d'eau nécessaire et mettre l'agitation en marche. Verser lentement la quantité de **Collis** nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

En cas de mélange avec un produit à base de fosétyl-al, le produit à base de fosétyl-al doit être introduit en dernier dans la bouillie.

#### Précautions d'emploi

Cf. Précautions générales d'emploi.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

**BASF France S.A.S.**  
**Division Agro**  
**21 Chemin de la Sauvegarde**  
**69134 ECULLY cedex**  
**Tél : 04.72.32.45.45**

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

## NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro**  
21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY Cedex  
Tel 04 72 32 45 45

### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI